

## Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre : la maison du Réduit.

---

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.89, n°72

Également aux Archives Nationales. A.N. Col C/4/18, f°290.

Poivre conseille de ne point acquérir de la Compagnie des Indes l'habitation du Réduit, et ce, contrairement à l'avis de Dumas.

---

A l'Isle de France, le 30 novembre 1767

N°21. Le Réduit.

Monseigneur,

L'habitation, *Le Réduit*, appartenant à la Compagnie des Indes dans cette île avait d'abord été défrichée pendant la guerre en 1764 dans la vue d'en faire un port de force et un lieu de sûreté pour y faire le dépôt de la partie timide de la colonie, et des approvisionnements de toute espèce dans le cas d'une invasion de la part de l'ennemi. Ce lieu comme beaucoup d'autres qui se voient communément dans l'île, est environné de précipices de tous cotés, à la réserve d'un seul par lequel il est d'un facile accès, même aux équipages.

Lorsqu'il fut établi, il avait, outre les précipices qui l'environnent, une fortification de plus qu'il n'a aujourd'hui, il était au centre de forêts épaisses, et il n'y avait aucun chemin pratique pour y parvenir.

La guerre étant terminée par la paix de 1748, M. David, alors gouverneur de l'Isle de France, changea la première destination qu'il avait donné au Réduit, et, au lieu d'un poste de guerre, il devint une maison de plaisance très agréable, des chemins magnifiques furent ouverts au milieu des forêts. Ces chemins facilitant la communication, toute l'étendue du territoire, d'environ 3 lieues depuis le port jusqu'au Réduit, a été défrichée par le feu, suivant le pernicieux usage de cette île, et sans aucun ménagement, de sorte que le Réduit est aujourd'hui aussi découvert que les plaines les plus anciennement défrichées dans l'île.

Les gouverneurs qui ont succédé à M. David ont, à l'envie les uns des autres, contribué à l'embellissement du Réduit. Il en a coûté à la Compagnie des sommes très fortes. A force de journées d'esclaves, on y a formé de vastes jardins où malgré les eaux qu'on y conduit, aucune culture ne réussit, parce que pour avoir de la vue, on a détruit les forêts qui donnaient aux plantes de l'abri contre la violence des vents, et parce que le terrain étant en pente, les grandes pluies en ont emporté toute la bonne terre, et n'y ont laissé que du tuf.

Comme je savais en France que les bâtiments du Réduit contenaient tout ce que la Compagnie avait de meilleur en meubles, et que les bâtiments du port que nous avons arrêtés pour le compte du Roi étaient entièrement démeublés, j'avais prié M. Dubucq<sup>1</sup> de vouloir bien faire insérer dans les instructions de M. Gonet, que le commissaire de la Marine eut à faire à son arrivée dans l'île l'inventaire des meubles du Réduit, et d'en comprendre les bâtiments au nombre de ceux qui pourraient être arrêtés au compte du Roi.

Deux ou trois jours après mon arrivée dans l'île, M. Dumas alla reconnaître le Réduit, et, à son retour, il me déclara y avoir trouvé une maison de campagne très agréable qui avait dû coûter des

---

<sup>1</sup> M. Dubucq (ou Dubuc) est premier commis du ministre, le duc de Praslin. Chef du bureau des Colonies, c'est lui qui est en fait destinataire à Versailles de la correspondance au ministre des administrateurs de la colonie des Mascareignes.

sommes immenses, mais que depuis la destruction des forêts qui environnent ce lieu, il n'était plus propre à en faire un poste de guerre.

Quelque temps après, j'allai à mon tour visiter cette maison de campagne de la Compagnie, tant pour examiner l'état des bâtiments, et reconnaître de quelle utilité ils pourraient être pour le service. J'y trouvai une grande quantité de bâtiments en bois, et deux autres assez considérables en pierre, plusieurs de ces édifices exigent des réparations promptes et considérables. La charpente et le toit de la maison principale sont à refaire en entier, et cette dépense seule monterait à plus de 30 mille livres.

J'ai jugé qu'une partie de ces maisons pourrait servir provisoirement à faire une église et un presbytère pour le quartier de Moka et les plaines William [Wilhems] entre lesquels le Réduit est situé. Ces deux quartiers qui sont chacun très peuplés n'ont aucune paroisse. Dans les concessions qu'on a faites des terrains de ces quartiers, on n'en a réservé aucun pour pouvoir y placer la paroisse et le presbytère ; la colonie en général est dans un état trop misérable pour proposer aux habitants d'acheter un terrain et d'y bâtir à leurs frais une paroisse et une cure ; en attendant des temps plus heureux, une des maisons du Réduit aurait sans frais fourni une paroisse aux deux quartiers du voisinage, avec d'autant plus de facilité qu'il y a déjà au Réduit une chapelle avec tous les ustensiles et ornements nécessaires. Le reste des bâtiments de cet endroit pourrait à la rigueur servir de magasins propres à y faire des amas de grains, et ces magasins seraient d'une très grande commodité pour les cultivateurs, surtout les plus éloignés, tant des plaines de William que de Moka. Mais il en résulterait des frais considérables pour le Roi parce qu'il y aurait encore trois lieues de transport à faire pour apporter les grains du Réduit dans les magasins du port, au lieu que jusqu'à présent les habitants des deux quartiers ci-dessus sont dans l'usage, à la vérité très fatiguant pour eux, de faire transporter leurs grains jusques dans les magasins de la Grande Rivière où une chaloupe du port peut aller charger.

Après avoir examiné les bâtiments du Réduit, j'ai cherché à reconnaître les différentes espèces d'arbres et de plantes recueillies dans les différentes parties du monde, et déposées dans les jardins du Réduit. J'y ai trouvé peu d'arbres et de plantes utiles, et beaucoup qui ne sont que de curiosité.

Parmi ceux de la première classe, j'ai vu 8 ou 10 canneliers de la vraie espèce de Ceylan qui n'ont point été multipliés, tandis que le faux cannelier de la Cochinchine et de la côte Malabar y a été multiplié à l'infini, et avec le plus grand soin. Les canneliers de Ceylan y sont placés dans un lieu sec qui ne saurait leur convenir, cet arbre aimant à avoir le pied dans l'eau et être à l'abri du vent et du soleil.

J'y ai vu plusieurs plants de poivrier, tous mal plantés, et dans un lieu où ils ne réussiraient jamais. En général, aucune plante ne réussit bien au Réduit, surtout depuis que la forêt qui donnait de l'abri à son jardin a été abattue par celui<sup>2</sup> qui en avait la direction, et qui a tout sacrifié pour son intérêt particulier.

Je me propose de faire distribuer la plupart de ces plantes, surtout celles qui sont utiles, dans les différents quartiers de l'île, aux colons curieux et les plus intelligents. Je crois que ce sera le moyen le plus sûr de les multiplier et de les conserver dans la colonie.

A mon retour du Réduit, je rendis compte à M. le Commandant de mes observations sur ce lieu. Il ne goûta pas mon projet d'établissement provisoire de paroisse, il me déclara que son intention étant de passer une partie de l'année au Réduit, il ne voulait point de prêtre à-côté de lui, et que, si le Roi ne prenait pas cette habitation pour son compte, il l'achèterait de ses deniers. En conséquence, il y a depuis longtemps établi un corps de garde composé de 6 ou 7 soldats jardiniers qui y cultivent des légumes pour le gouvernement. Il a proposé à MM. du Bureau du Commerce de la Compagnie des Indes de lui vendre cette habitation, mais apparemment que le prix lui a paru trop fort, et il prétend aujourd'hui s'en emparer au nom du Roi. Il m'a fort pressé là-dessus, il m'a écrit qu'il regardait Le Réduit comme un poste de guerre qu'il faisait entrer dans son projet de défense, ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il m'avait dit jusqu'à ce jour.

Comme je connais trop la façon de penser et d'agir de M. le Commandant, je vois clairement que si le Réduit appartient une fois au Roi, M. l'ingénieur en chef recevra bientôt un ordre d'envoyer sur le lieu quatre-vingt ou cent noirs des travaux, sous prétexte d'y commencer quelques ouvrages de

---

<sup>2</sup> Il fait allusion à Fusée-Aublet : Poivre ne cessa jamais de le dénigrer sur tous les plans, et de mettre en cause son honnêteté.

fortification, et que ces cent noirs seront occupés à construire des écuries, des poulaillers, des pigeonniers, et autres aménagements pour l'utilité particulière de M. le Commandant. Ces esclaves du Roi seront employés à faire des jardins, à cultiver des grains et des légumes pour le profit particulier de M. le Commandant, et pendant ce temps-là, notre boulangerie ne se construira pas, l'ouvrage des casernes sera interrompu, nous ne pourrons rien faire ici au port pour nos besoins les plus urgents.

D'après ces considérations j'ai tenu ferme, j'ai écrit à M. le Commandant pour tâcher de le persuader qu'il serait très agréable au ministre d'apprendre que, par des principes d'économie, nous aurions différé la prise de possession du Réduit jusqu'à avoir su ses ordres sur le plan général de défense de l'île.

M. Dumas m'a répondu pour dernier mot qu'il se chargerait en son propre et privé nom de prendre le Réduit au compte du Roi.

Soyez assuré, Monseigneur, que si vous approuvez cette prise de possession, le Réduit sera dans tous les temps une occasion de dépenses énormes de la part des gouverneur et intendant qui seront envoyés dans cette île, et qui aux dépens du Roi en feront toujours une maison de plaisance où ils satisferont, sans qu'il leur en coûte rien, tous leurs goûts et tous leurs caprices.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 30 novembre 1767

\* \* \*